



FLASH INF 1/2

AUGMENTATION DU SMIC EN AOÛT DE NOMBREUX NIVEAUX DES GRILLES DE SALAIRE CARREFOUR EN DESSOUS DU SMIC !!!

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 23 AOÛT 2022

GRILLE SALAIRE HYPERMACHES AU 1er août 2022

Catégorie employé des Niveaux I à IV et AM Niveau V

Niveau	Taux horaire hors forfait pause (en euros)	Taux horaire forfait pause inclus (en euros)	Salaire mensuel temps complet forfait pause inclus (en euros)	Durée de la période d'accueil
I A	11,07 10,585	11,623 11,11	1762,94 1685,70	0 à 4 mois
I B	11,07 10,862	11,623 11,41	1762,94 1729,81	Dès le 5ème mois
II A	11,07 10,585	11,623 11,11	1762,94 1685,70	0 à 4 mois
II B	11,07 10,923	11,623 11,47	1762,94 1739,52	Dès le 5ème mois
III A	11,07 10,585	11,623 11,11	1762,94 1685,70	0 à 6 mois
III B	11,632	12,21	1852,44	Dès le 7ème mois
IV A	11,626	12,21	1851,49	0 à 1 an
IV B	12,836	13,48	2044,18	Après 1 an
V	13,600	14,28	2165,85	
II Assistant(e) commercial(e)	11,245	11,81	1790,81	En application de l'accord du 25 mars 2013
III Vendeur(se) de produits et services	11,07 10,923	11,623 11,47	1762,94 1739,52	En application de l'accord du 23 décembre 2015
I C	11,07 10,923	11,623 11,47	1762,94 1739,52	En application de l'accord du 25 mars 2013
II C	11,133	11,69	1772,97	En application de l'accord du 24 février 2005 et de l'accord du 1er mars 2017
III C	11,866	12,46	1889,71	En application de l'accord du 1er mars 2017, de l'accord du 3 mars 2020 et de l'accord de substitution Banque du 24 juillet 2020
IV C	13,068	13,72	2081,12	En application de l'accord du 24 février 2005 et de l'accord de substitution Banque du 24 juillet 2020
III C Technicien(ne) Fabrication	12,099	12,70	1926,81	En application de l'accord du 15 février 2012 et du 27 février 2014
III C Conseiller(e) Technicien(ne) des Services Financiers	11,866	12,46	1889,71	En application de l'accord de substitution Banque du 24 juillet 2020
IV B Animateur(rice) Technicien(ne) des Services Financiers	12,836	13,48	2044,18	En application de l'accord de substitution Banque du 24 juillet 2020

En rouge, les niveaux de la grille Carrefour hypers dépassés par le SMIC ; en vert le nouveau taux horaire du SMIC ainsi que les montants avec le forfait pause inclus !

Face à la forte inflation que connaît la France (6,1% sur un an en juillet 2022), le SMIC a été à nouveau automatiquement augmenté le 1^{er} août dernier.

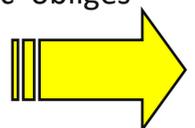
En effet, son montant est relié à l'inflation lorsque celle-ci est d'au moins 2%.

Ainsi, le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance a été rehaussée **trois fois** depuis le début de l'année 2022 :

- 0,9% le 1^{er} janvier.
- 2,65% le 1^{er} mai 2022.
- 2,01% le 1^{er} août 2022.

Une hausse purement mécanique qui n'est pas du fait du gouvernement actuel ni des parlementaires, cette disposition étant inscrite noir sur blanc dans la loi depuis 2008.

Ainsi, 7 niveaux de la grille hypers sont désormais en dessous du SMIC. Idem pour la grille Carrefour Market (voir page suivante). Bien sûr, les employeurs n'ont pas le droit de payer en dessous de ce minima... Depuis le 1^{er} août, ils sont donc obligés d'appliquer le taux horaire de **11,07€**.



AUGMENTATION DU SMIC EN AOÛT

DE NOMBREUX NIVEAUX DES GRILLES DE SALAIRE CARREFOUR EN DESSOUS DU SMIC !!!

www.cfdt-carrefour.com

www.facebook.com/carrefour.reculsocial

Flash info du 23 AOÛT 2022

GRILLE SALAIRE CARREFOUR MARKET AU 1^{er} août 2022

NIVEAUX	TAUX HORAIRES	TAUX HORAIRES AVEC FORFAIT PAUSE 5%	SMMG Salaire minimum garanti
1A (6 premiers mois)	11,070 €	11,623 €	1 762,90 €
1B	11,070 €	11,623 €	1 762,90 €
2A (6 premiers mois)	11,070 €	11,623 €	1 762,90 €
2B	11,070 €	11,623 €	1 762,90 €
2C (après 20 ans d'ancienneté)	11,070 €	11,623 €	1 762,90 €
3A (12 premiers mois)	11,070 €	11,623 €	1 762,90 €
3B	11,110 €	11,665 €	1 769,27 €
3C (après 20 ans d'ancienneté ou ayant un diplôme)	11,131 €	11,687 €	1 772,61 €
4A (24 premiers mois)	11,070 €	11,623 €	1 762,90 €
4B	11,739 €	12,326 €	1 869,44 €
4C (Appro., GS et RRC)	11,896 €	12,491 €	1 894,44 €

Autre grille également en décrochage, celle de la branche. La grille de salaire qui s'applique donc aux **franchisés et locataire-gérants** (pour les nouveaux embauchés la plupart du temps), est celle qui a été étendue à l'ensemble du secteur le 17 décembre 2021 !

Chez les employés, 6 niveaux sur 8 sont en dessous du SMIC ! A noter d'ailleurs que la nouvelle grille de la branche négociée en **avril 2022** (mais pas encore étendue)... rencontre déjà le même problème avec la quasi-totalité des ses niveaux en dessous du minimum légal (CFDT non signataire) !

Chez Carrefour, les accords signés par la CFDT début 2022 dans les hypers, sièges et Supply Chain, prévoient une réunion en cas de dérapage de l'inflation.

Cette réunion aura lieu le **6 septembre prochain** et le moins que l'on puisse dire, c'est que les attentes des salariés sont fortes !

Ces derniers jours, Carrefour a multiplié les annonces envers les clients (blocage des prix). Il est temps maintenant de maintenir le pouvoir d'achat des salariés du groupe !

GRILLE ETENDUE COMMERCE DE DETAIL ET DE GROS A PREDOMINANCE ALIMENTAIRE (IDDC 2216)

Niveau	Taux horaire	Salaire mensuel (151h67)	Salaire Mensuel Minimum Garanti ⁽¹⁾
Niveau 1 (1 B - après 6 mois) (1 A - 6 premiers mois)	10,27 €	1 557,65 €	1 635,50 €
	10,26 €	1 556,13 €	1 633,91 €
Niveau 2 (2 B - après 6 mois) (2 A - 6 premiers mois)	10,36 €	1 571,30 €	1 649,83 €
	10,32 €	1 565,23 €	1 643,46 €
Niveau 3 (3 B - après 12 mois) (3 A - 12 premiers mois)	10,50 €	1 592,54 €	1 672,13 €
	10,37 €	1 572,82 €	1 651,42 €
Niveau 4 (4 B - après 24 mois) (4 A - 24 premiers mois)	11,12 €	1 686,57 €	1 770,86 €
	10,52 €	1 595,57 €	1 675,31 €